

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET 2020

COMITE SYNDICAL N° 6-2019

Rapport de l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Loi NOTRe (n°2015.991 du 6 août 2015, article 107)
Article L.2312-1 du CGCT modifié

Le Président



Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN

SOMMAIRE

1- CONTEXTE.....	3
1.1- CADRE REGLEMENTAIRE	3
1.2- DERNIERES MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMBGP	3
2- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020	4
2.1- SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
2.1.1- <i>Les dépenses réelles de fonctionnement</i>	4
2.1.2- <i>Les recettes réelles de fonctionnement</i>	7
2.2- SECTION D'INVESTISSEMENT	12
2.2.1- <i>Dépenses réelles d'investissement</i>	12
2.2.2- <i>Recettes réelles d'investissement</i>	13
3- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	14
4- LE PERSONNEL	16
5- DISPOSITIONS DIVERSES.....	17

Liste des figures :

Figure 1: Décomposition du chapitre 74 – Dotations et participations	7
Figure 2 : Encours de la dette au 01/01/2020 par syndicats repris	15
Figure 3 : structure de la dette au 1er janvier 2020.....	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020.....	4
Tableau 2 : Opérations de la section de fonctionnement engagées avant 2020 et reportées	5
Tableau 3 : Travaux de la section de fonctionnement à engager en 2020	5
Tableau 4 : Etudes de la section de fonctionnement à engager en 2020	6
Tableau 5 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020.....	7
Tableau 6 : Subventions de la section de fonctionnement notifiées et à reporter sur le budget 2020	8
Tableau 7 : Dossiers de demandes de subventions en attente de réponse	8
Tableau 8 : Dossiers de demandes de subventions à déposer en 2020.....	9
Tableau 9 : Cotisations 2020 des membres	11
Tableau 10 : Comparatif des cotisations entre 2019 et 2020	11
Tableau 11 : Dépenses réelles d'investissement hors opérations pour compte de tiers	12
Tableau 12 : études à inscrire en 2020.....	12
Tableau 13 : Opérations pour compte de tiers à programmer en 2020	13
Tableau 14 : Subventions de la section d'investissement notifiées et à reporter sur le budget 2020	13
Tableau 15 : Dossiers de demandes de subventions en attente de réponse	14
Tableau 16 : Perspectives d'évolution du besoin de financement	16

1- Contexte

1.1- Cadre réglementaire

Le présent rapport s'inscrit dans les dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, afin de discuter en comité syndical des grandes orientations du budget.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe), précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Conformément à ces textes, le Président présente au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du financement annuel.

Ce rapport sur les orientations budgétaires (ROB) donne lieu à débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

1.2- Dernières modifications des statuts du SMBGP

Le SMBGP a connu une première grande évolution à compter du 1^{er} janvier 2019 : désormais compétent en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI), il intervient pour le compte de ses 8 EPCI-FP membres (Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté de communes Lacq-Orthez, Communauté de communes du Pays de Nay, Communauté de communes du Nord Est Béarn, Communauté de communes du Haut Béarn, Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et Communauté de communes du Béarn des Gaves).

Ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2019 sont les suivantes (items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) :

- aménagement de bassin ou de fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- défense contre les inondations et contre la mer
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Le SMBGP est également habilité à réaliser des prestations de services et des opérations de mandat pour le compte de tiers pour toute opération en lien avec la gestion des cours d'eau et leurs milieux associés.

Le SMBGP connaîtra une seconde évolution à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- extension de son périmètre sur le bassin de l'Agle et de l'Aulouze. Cette extension de périmètre est rendue possible par la dissolution du SIVU de l'Agle et de l'Aulouze par transfert de l'intégralité de ses compétences au SMBGP
- transformation en syndicat à la carte avec ajout de **deux compétences facultatives** :
 - item 11° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (stations de mesures, bancarisation des données, observatoire hydrologique, etc.)
 - item 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement : animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (SLGRi, PAPI...)

Les compétences se rattachant aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement définissant la compétence GeMAPI restent des compétences obligatoires.

2- Orientations budgétaires 2020

2.1- Section de fonctionnement

2.1.1- Les dépenses réelles de fonctionnement

Après estimations pour 2020 des différentes dépenses, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 1 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2019	BP + DM 2019	BP 2020
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 989 290,00 €	1 733 726,00 €	1 924 712,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	320 000,00 €	320 000,00 €	367 000,00 €
Chapitre 65 - Charges de gestion courantes	28 886,00 €	28 886,00 €	30 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	35 100,00 €	32 100,00 €	27 875,00 €

Dans la mesure où le débat d'orientation budgétaire se tient avant la clôture de l'exercice 2019, ont été reportées à 2020 des dépenses engagées en 2019 et qui pourraient être mandatées avant la clôture 2019. Dans ce cas, les dépenses 2020 seront revues à la baisse au moment du vote du BP. Cela concerne les opérations suivantes :

Tableau 2 : Opérations de la section de fonctionnement engagées avant 2020 et reportées

Travaux/ Etudes	Montants restant engagés
Année 3 DIG Juscle	147 618,00 €
Programme de gestion 2019 des autres affluents du gave de Pau	25 000,00 €
Entretien 2019 de la végétation et génie civil d'ouvrages	17 857,50 €
Interventions au titre du dossier Fonds de solidarité	7 656,00 €
Programme de travaux gave 2019	276 627,60 €
PPG Baïse et Luzoué	16 230,00 €
PPG Neez-Soust	13 381,16 €
PPG Luz Gest	39 580,62 €
PPG Clamondé	25 000,00 € + 25 000,00 € en 2020
PPG Ousse	30 000,00 € + 30 000 € en 2020
PPG Lagoin Mouscle	30 000,00 € + 10 000 € en 2020
Solde étude GeMAPI	17 790,00 €
TOTAL	646 740,88 €

- S'agissant des projets 2020 en fonctionnement, volet travaux, sont programmés (en plus des actions engagées en 2019 et non achevées) :

Tableau 3 : Travaux de la section de fonctionnement à engager en 2020

Travaux	Montants
Année 4 DIG Juscle	100 000,00 €
Travaux Rue de la République à Bizanos	65 000,00 €
Programme 2020 de gestion des autres affluents du gave de Pau	95 000,00 €
Entretien 2020 de la végétation et génie civil d'ouvrages	230 000,00 €
Programme 2020 Gestion des atterrissements	277 000,00 €
Programme 2020 Entretien des protections	70 000,00 €
TOTAL	837 000,00 €

- S'agissant des travaux « Avenue de la République à Bizanos » (travaux de stabilisation et de protection de berge de l'Ousse sur la commune de Bizanos), ils étaient initialement programmés en 2019 mais ont été reportés en 2020. Les propriétaires privés refusant l'accès au SMBGP, une procédure d'occupation temporaire d'un domaine privé pour

exécution de travaux d'intérêt général doit être mise en œuvre et retarde l'exécution du projet.

- S'agissant du programme 2020 de gestion des autres affluents du gave de Pau (enlèvement embâcles, traitement d'atterrissements, restauration végétale, etc.), les sites identifiés concernent les bassins Luz-Gest, Neez-Soust, Baïse et Luzoué, Agle et Aulouze, Geule-Heinx, Rive droite aval gave ainsi que la 4^{ème} année de la DIG du bassin de la Juscle.
- S'agissant de l'entretien 2020 de la végétation et génie civil d'ouvrages, il est prévu des interventions sur tous les ouvrages désormais gérés par le SMBGP (Luz de Casalis, bassin écrêteur Las Bareilles, bassin écrêteur Las Bourries, digue du Bédât, bassin écrêteur Maison commune, bassin écrêteur Mazères 4, canal de Mazères, bassin du Brougnat, bassin écrêteur du Neez, bassin écrêteur du Soust, bassin écrêteur de Denguin, digue Cabral, bassin écrêteur Eurolacq2, bassin écrêteur la Geule, bassin écrêteur Montalibet, bassin écrêteur Le Grecq, digue de Pardies, digue d'Os-Marsillon, digue d'Abidos, digue d'Idron, digue intercommunale de Bizanos, bras de décharge Lou Bouey, ouvrage de déversement à Pontacq et ouvrage répartiteur à Lée).
- S'agissant du programme 2020 de gestion des atterrissements du gave de Pau, les sites d'intervention identifiés se situent sur les communes de Coarraze, Bordes, Aressy, Mazères-Lezons, Billère, Labastide, Gouze et Argagnon. Les travaux consisteront en de l'enlèvement d'embâcles, du traitement d'atterrissements, de la restauration végétale, etc.
- S'agissant du programme 2020 d'entretien des protections du gave de Pau, les sites d'intervention identifiés se situent sur les communes de Lestelle-Bétharram et d'Assat.

Il est à noter que les travaux de gestion environnementale (y compris restauration végétale) sont imputés en section de fonctionnement depuis 2015, et donc exclus du FCTVA.

- Volet études, sont programmés (en plus des actions engagées en 2019 et non achevées) :

Tableau 4 : Etudes de la section de fonctionnement à engager en 2020

Etudes	Montants
PPG L'aa Geù	25 000,00 €
PPG Juscle	15 000,00 €
PPG Gave	30 000,00 €
Etude régularisation ouvrages	100 000,00 €
TOTAL	170 000,00 €

La dépense pour ces nouveaux PPG à lancer en 2020 est étalée sur 2 ans (2020 et 2021).

Charges de personnel et frais assimilés

Les perspectives pour 2020 sont présentées en partie IV du présent rapport.

Charges de gestion courante

Il s'agit des montants prévus pour 2020 correspondant aux indemnités des élus. L'évolution par rapport aux montants prévus en 2019 correspond à une augmentation de 3,85 %. Par rapport à 2019,

il est projeté une reconduction du nombre de vice-présidents et du montant des indemnités de fonction.

Charges financières

Les perspectives pour 2019 sont présentées en partie III du rapport.

2.1.2- Les recettes réelles de fonctionnement

Après estimations pour 2020 des différentes recettes, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 5 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2019 et 2020

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2019	BP + DM 2019	BP 2020
Chapitre 013 - Atténuation de charges	9 102,00 €	9 392,00 €	15 400,00 €
Chapitre 70 - Produit des services, domaines et ventes diverses	41 564,00 €	39 164,00 €	32 890,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 759 304,00 €	2 503 064,00 €	2 633 620,00 €

Atténuation de charges

Il est projeté pour 2020 le remboursement par l'assurance du personnel du congé paternité de l'ingénieur rivières et du congé maternité de la responsable administratif.

Produit des services, domaines et ventes diverses

Il s'agit de participations de tiers (adhérents ou non) pour des prestations telles qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, etc., ainsi que des opérations de basculement de maîtrise d'œuvre qui sont sans impact sur la trésorerie.

Dotations et participations

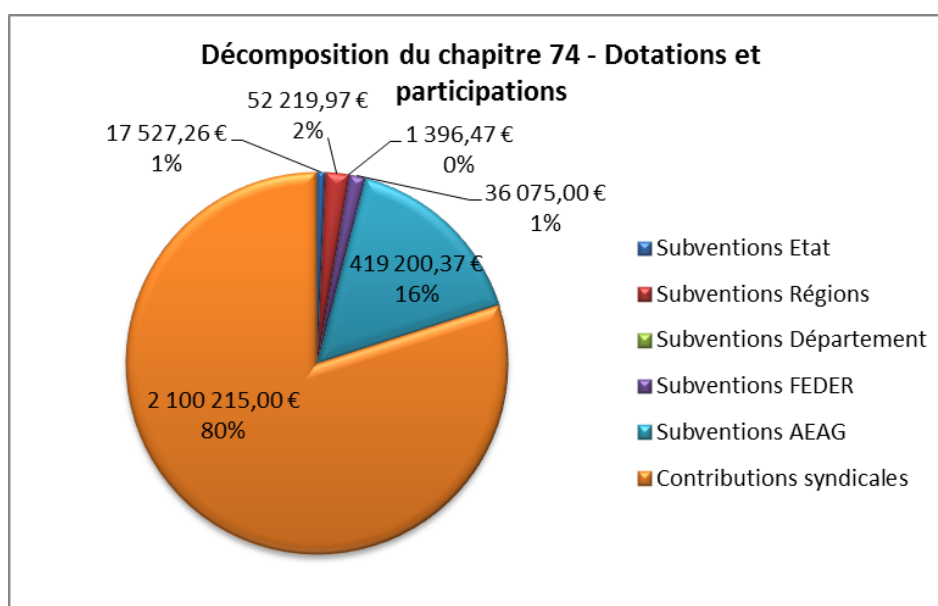


Figure 1: Décomposition du chapitre 74 – Dotations et participations

S'agissant des subventions, ne seront inscrites au BP 2020 que les subventions qui ont fait l'objet d'une notification d'attribution. Si des subventions sont notifiées en cours d'année, une ou des décisions modificatives seront prises pour ajuster le budget en conséquence.

Au 26 novembre 2019, les subventions notifiées et à reporter sur le budget 2020 sont les suivantes :

Tableau 6 : Subventions de la section de fonctionnement notifiées et à reporter sur le budget 2020

Subvention	Financier	Montant
Dotation de solidarité - Crues des 12 et 13 juin 2018	Etat	17 528,00 €
Solde année 2 DIG Juscle	Région	5 339,00 €
Solde programme de gestion 2018 des atterrissements du gave de Pau	Région	15 069,00 €
Programme 2018 d'entretien des protections du gave de Pau	Région	6 722,00 €
Solde PPG Baïse et Luzoué	Région	4 238,00 €
PPG Neez Soust	Région	8 454,00 €
PPG Luz Gest	Région	9 000,00 €
Programme 2019 Saubagnac	Région	3 400,00 €
Solde Etude GeMAPI	CD 64	1 397,00 €
Etude hydraulique gave CAPBP	FEDER	31 308,00 €
Animation de la SLGRi	FEDER	4 767,00 €
Solde PPG Baïse et Luzoué	AEAG	21 835,00 €
PPG Neez Soust	AEAG	25 361,00 €
PPG Luz Gest	AEAG	29 748,00 €
Etude GeMAPI	AEAG	53 900,00 €
Solde année 2 DIG Juscle	AEAG	39 962,00 €
Solde programme 2018 de gestion des atterrissements	AEAG	22 398,00 €
Mission 2018 de suivi du gave de Pau	AEAG	127 472,00 €
Mission 2019 de suivi du gave de Pau	AEAG	87 625,00 €
1ère année élaboration PAPI d'intention	AEAG	10 899,00 €
TOTAL		526 422,00 €

Certains dossiers faisant partie du programme lancé en 2019 sont encore en attente de réponse :

Tableau 7 : Dossiers de demandes de subventions en attente de réponse

Opération section de fonctionnement	Financier	Montant attendu
Programme 2019 de gestion des atterrissements du gave de	AEAG	72 084,00 €

Pau	Région	50 000,00 €
Année 3 DIG Juscle	AEAG	41 667,00 €
	Région	30 000,00 €
Programme 2019 Saubagnac	AEAG	5 100,00 €
Programme 2019 du Soust	AEAG	11 667,00 €
	Région	5 600,00 €
Programme 2019 du Neez	AEAG	17 589,00 €
	Région	8 443,00 €
PPG Lagoin-Mouscle	AEAG	29 167,00 €
	Région	12 000,00 €
Mission 2019 de suivi du gave de Pau - Demande complémentaire	AEAG	51 259,00 €
Elaboration PAPI d'intention sur 24 mois	FEDER	52 800,00 €
TOTAL		387 376,00 €

Pour ces dossiers en attente, des réponses pourraient être obtenues d'ici la fin de l'année. Le cas échéant, les aides notifiées seront intégrées au BP 2020 et les cotisations des EPCI-FP diminuées d'autant.

Les financeurs (AEAG, Région, FEDER) seront appelés au fur et à mesure sur les opérations financées et sollicités sur les opérations constituant le programme 2020.

Les conditions d'attribution des aides et leur versement sont variables suivant les organismes financeurs et le type d'opérations.

Pour les nouveaux projets à lancer en 2020, il est attendu des aides correspondant à un montant compris entre 0 % et 70 % en fonction des projets présentés, qui sont les suivants :

Tableau 8 : Dossiers de demandes de subventions à déposer en 2020

Opération à lancer en 2020	Montant	Financier à solliciter	Montant attendu
Mission suivi gave et affluents 2020	300 000,00 €	AEAG	150 000,00 €
Année 4 DIG Juscle	100 000,00 €	AEAG	41 667,00 €
		Région	20 000,00 €
Programme 2020 de gestion des autres affluents du gave	95 000,00 €	AEAG	39 584,00 €
		Région	19 000,00 €
Programme 2020 de gestion des atterrissements du gave de Pau	277 000,00 €	AEAG	115 417,00 €
		Région	55 400,00 €
PPG Laa - Geù	60 000,00 €	AEAG	25 000,00 €
		Région	12 000,00 €
PPG Juscle	40 000,00 €	AEAG	16 667,00 €

		Région	8 000,00 €
PPG gave	90 000,00 €	AEAG	37 500,00 €
		Région	18 000,00 €
PPG Geule-Heinx-Clamondé	60 000,00 €	AEAG	25 000,00 €
		Région	12 000,00 €
PPG Ousse	60 000,00 €	AEAG	25 000,00 €
		Région	12 000,00 €
Etude de régularisation des ouvrages	100 000,00 €	FEDER	?
TOTAL			632 235,00 €

S'agissant des cotisations, elles constituent une dépense de fonctionnement pour les membres.

Elles sont calculées sur la base du programme prévisionnel de l'année N réparti sur les 4 grands postes de dépenses suivants (cf. statuts) :

- Le fonctionnement général
- Le programme d'études et travaux (items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) du gave de Pau, domaine public fluvial
- Le programme d'études et travaux (items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) des sous-bassins affluents du gave de Pau
- Les opérations de défense contre les inondations

Certaines opérations engagées en 2019 et financées via les cotisations 2019 doivent être poursuivies en 2020 : les crédits seront inscrits en dépense au budget sans répercussion sur les cotisations 2020.

Les cotisations seront appelées en 2 fois (1er et 2nd semestre) :

1. Acompte 1 :

- 100% de la part de cotisation du membre rattachée au fonctionnement général
- 40% de la part de cotisation du membre rattachée au programme d'études et travaux (items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) du gave de Pau, domaine public fluvial,
- 40% de la part de cotisation du membre rattachée au programme d'études et travaux (items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) des sous-bassins affluents du gave de Pau
- 60% de la part de cotisation du membre rattachée aux opérations de défenses contre les inondations

2. Acompte 2, après budget supplémentaire ou décisions modificatives tenant compte d'un éventuel ajustement du programme et des subventions obtenues postérieurement au vote du budget :

- Un éventuel complément de la part de cotisation du membre rattachée au fonctionnement général
- Le solde de la part de cotisation du membre rattachée au programme d'études et travaux (items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) du gave de Pau, domaine public fluvial

- Le solde de la part de cotisation du membre rattachée au programme d'études et travaux (items 1°, 2° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement) des sous-bassins affluents du gave de Pau
- Le solde de la part de cotisation du membre rattachée aux opérations de défense contre les inondations

Le premier acompte sera appelé dans le courant du mois de janvier 2020.

Les montants mis en recouvrement sont fixés en comité syndical.

Pour l'année 2020, les montants proposés au vote sont les suivants :

Tableau 9 : Cotisations 2020 des membres

EPCI-FP	Fonctionnement général	1°, 2°, 8° DPF	1°,2°,8° affluents	Prévention des inondations	TOTAL ARRONDI	Acompte 1	Acompte 2
CAPBP	321 560,60 €	138 886,80 €	175 379,23 €	203 486,89 €	839 314,00 €	569 359,00 €	269 955,00 €
CCLO	202 277,77 €	132 515,50 €	163 534,10 €	143 564,33 €	641 892,00 €	406 836,00 €	235 056,00 €
CCPN	132 761,47 €	73 892,00 €	23 549,50 €	101 776,35 €	331 980,00 €	232 804,00 €	99 176,00 €
CCNEB	83 358,54 €	0,00 €	54 852,69 €	5 024,35 €	143 236,00 €	108 314,00 €	34 922,00 €
CCHB	20 214,43 €	0,00 €	25 072,80 €	15,15 €	45 303,00 €	30 253,00 €	15 050,00 €
CCPOA	18 946,86 €	20 848,10 €	5 367,00 €	3 748,28 €	48 911,00 €	31 682,00 €	17 229,00 €
CATLP	12 102,01 €	0,00 €	14 543,97 €	9,05 €	26 656,00 €	17 925,00 €	8 731,00 €
CCBG	9 540,15 €	10 857,60 €	572,50 €	1 951,84 €	22 923,00 €	15 284,00 €	7 639,00 €
TOTAL	800 761,82 €	377 000,00 €	462 871,80 €	459 576,24 €	2 100 210,00 €	1 412 456,00 €	687 754,00 €

Les montants 2019 sont présentés pour mémoire :

Tableau 10 : Comparatif des cotisations entre 2019 et 2020

	CAPBP	CCLO	CCPN	CCNEB	CCHB	CCPOA	CATLP	CCBG
2019 (BP)	956 007,20 €	516 180,00 €	368 283,37 €	150 847,93 €	46 316,43 €	46 410,48 €	21 046,86 €	37 971,19 €
2019 (BP + DM)	742 244,36 €	431 114,37 €	308 875,22 €	129 526,34 €	40 960,31 €	37 326,49 €	18 759,08 €	33 293,49 €
2020	839 313,51 €	641 891,70 €	331 979,31 €	143 235,58 €	45 302,38 €	48 910,25 €	26 655,04 €	22 922,09 €
Evolution 2020/2019+ DM	97 069,15 €	210 777,32 €	23 104,09 €	13 709,24 €	4 342,08 €	11 583,75 €	7 895,96 €	-10 371,40 €

Il est rappelé que les cotisations projetées pour 2020 devraient être revues à la baisse compte-tenu des dossiers de demande de subventions en attente.

2.2- Section d'investissement

2.2.1- Dépenses réelles d'investissement

Après estimations pour 2020 des différentes dépenses, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Tableau 11 : Dépenses réelles d'investissement hors opérations pour compte de tiers

Dépenses réelles d'investissement	BP 2019	BP + DM 2019	BP 2020
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	508 742,00 €	508 742,00 €	204 271,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	417 962,00 €	431 291,00 €	602 678,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	52 842,00 €	62 159,00 €	39 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de la dette est présenté en partie III. Des remboursements aux collectivités ayant préfinancé le FCTVA seront également prévus au BP 2020.

Immobilisations incorporelles

Sont programmées pour l'année 2020, volet étude :

Tableau 12 : études à inscrire en 2020

	Montant total	Montant déjà mandaté au 26/11/2019	Montant 2020
Poursuite étude hydraulique CCPN amont	82 820,40 €	21 300,00 €	61 521,00 €
Poursuite étude hydraulique CCLO	142 260,00 €	62 409,00 €	79 851,00 €
Poursuite étude capture du Luz	21 420,00 €	13 980,00 €	7 440,00 €
Poursuite étude hydraulique Lagoin	87 480,00 €	4 800,00 €	82 860,00 €
Poursuite étude sanctuaire Abet	43 000,00 €	10 410,00 €	32 590,00 €
Poursuite étude hydraulique Neez	124 440,00 €	12 000,00 €	112 440,00 €
Poursuite étude hydraulique Le Loulié	14 976,00 €	0,00 €	14 976,00 €
Etude hydraulique Baïse	166 000,00 €	0,00 €	166 000,00 €
Etude de faisabilité digue de Bordes	70 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Etude avant-projet protection du Luz et gravière de Baliros	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL			602 678,00 €

Immobilisations corporelles

Il est notamment prévu le remplacement d'un véhicule, pour 28 k€. Le solde pourrait être utilisé en cas de renouvellement de matériels divers.

Opérations pour compte de tiers (OPCT)

Beaucoup d'écritures en OPCT ne sont que des écritures de régularisation et n'ont pas d'impact sur la trésorerie du syndicat. Les OPCT qui pourraient être inscrites au BP 2020 et qui auraient un impact sur la trésorerie du SMBGP font suite aux crues des 12 et 13 juin 2018 et sont les suivantes :

Tableau 13 : Opérations pour compte de tiers à programmer en 2020

Opération pour compte de tiers	Montant
Lons- RD du gave de Pau Reprise de protections en enrochements	68 931,00 €
Os-Marsillon - Reprise de protections en enrochements	5 526,00 €
Os-Marsillon - Démontage et remontage des enrochements d'accompagnement de la Baïse sous un pont communal	3 660,80 €
Castétis- Mise en œuvre d'une protection végétalisée par peigne bois	12 276,00 € (à voir)
Denguin- Entretien et remise en état à l'identique de 2 épis en enrochements + remontage d'enrochements	16 764,00 € (à voir)
Bellocq - Remise en état des têtes d'épis + remontage de blocs	8 871,00 €
Jurançon - remise en état de la protection en enrochements effondrée et de 3 épis en enrochements délités	31 152,00 €
Lasseube - Réfection de culée suite à dégradation et/ou effondrement	44 220,00 €
TOTAL	191 400,80 €

Pour rappel, les opérations pour compte de tiers, publics ou privés, sont assumées en intégralité par ces derniers et n'ont donc pas d'impact sur le calcul des cotisations.

2.2.2- Recettes réelles d'investissement

Les principales recettes réelles d'investissement sont constituées par les subventions de la section d'investissement.

Au 26 novembre 2019, les subventions notifiées et à reporter sur le budget 2020 sont les suivantes :

Tableau 14 : Subventions de la section d'investissement notifiées et à reporter sur le budget 2020

Subvention	Financier	Montant
Acquisition de matériels divers 2019	Région	2 118,00 €
Etude hydraulique CCPN amont	AEAG	19 500,00 €
Etude hydraulique CCLO	AEAG	46 278,00 €
Etude hydraulique capture du Luz	AEAG	7 400,00 €
Etude hydraulique des crues du Lagoin	AEAG	16 180,00 €
Etude hydraulique des crues du Neez	AEAG	20 540,00 €
TOTAL		112 016,00 €

Certains dossiers faisant partie du programme lancé en 2019 sont encore en attente de réponse :

Tableau 15 : Dossiers de demandes de subventions en attente de réponse

Opération section d'investissement	Financier	Montant attendu
Etude hydraulique CCLO	FEDER	66 000,00 €
Etude hydraulique CCPN	FEDER	51 400,00 €
Etude hydraulique Lagoin	FEDER	76 800,00 €
Etude hydraulique Neez	FEDER	98 400,00 €
Etude hydraulique Baïse et Luzoué	AEAG	40 000,00 €
	FEDER	120 000,00 €
Etude capture Luz	FEDER	22 000,00 €
Etude Loulié	FEDER	12 000,00 €
TOTAL		486 600,00 €

Une seule nouvelle étude inscrite en section d'investissement est prévue d'être lancée en 2020 : il s'agit de l'étude avant-projet de protection du Luz et de la gravière de Baliros. Des dossiers de demandes de subvention seront déposés auprès de l'AEAG et du FEDER, pour un montant de 80 % du coût du projet.

3- Structure et gestion de la dette

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, la substitution du SMBGP aux syndicats dissouts (SIGP, SIAHBO, SIVU de Régulation des eaux, SIVU des Baïses, SIVU du Lagoin) par transfert de l'intégralité de leurs compétences a entraîné la reprise par le SMBGP de tous les emprunts desdits syndicats (16 emprunts au total).

Ainsi, l'encours de la dette/ capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 s'élevait à 1 332 665,14 €. A noter que la dissolution des syndicats par transfert de l'intégralité de leurs compétences avait également entraîné la reprise de leur trésorerie par le SMBGP (SIGP : 581 115,61 € ; SIAHBO : 61 148,93 € ; SIVU des Baïses : 23 418,05 € ; SIVU du Lagoin : 11 869,02 € ; SIVU de régulation des cours d'eau : 1 660,92 €).

On notera que le 10 décembre 2019, le prêt court-terme du SIGP d'un montant de 280 000 € sera intégralement remboursé.

L'encours de la dette/capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 devrait être de 938 820,25 €, et cette année, le remboursement du capital de la dette sera de 115 450,18 €.

Certains emprunts seront intégralement remboursés :

- un emprunt du SIAHBO (capital restant dû au 01/01/2020 : 3 275,89 €)
- l'emprunt du SIVU du Lagoin (capital restant dû au 01/01/2020 : 1 308,90 €)
- l'emprunt du SIVU des Baïses (capital restant dû au 01/01/2020 : 5 437,52 €)

Il restera donc 12 emprunts à rembourser à la fin de l'année 2020.

Le syndicat n'envisage pas de contracter de nouveaux emprunts cette année.

La part correspondant à chaque syndicat dissout repris par le SMBGP est la suivante :

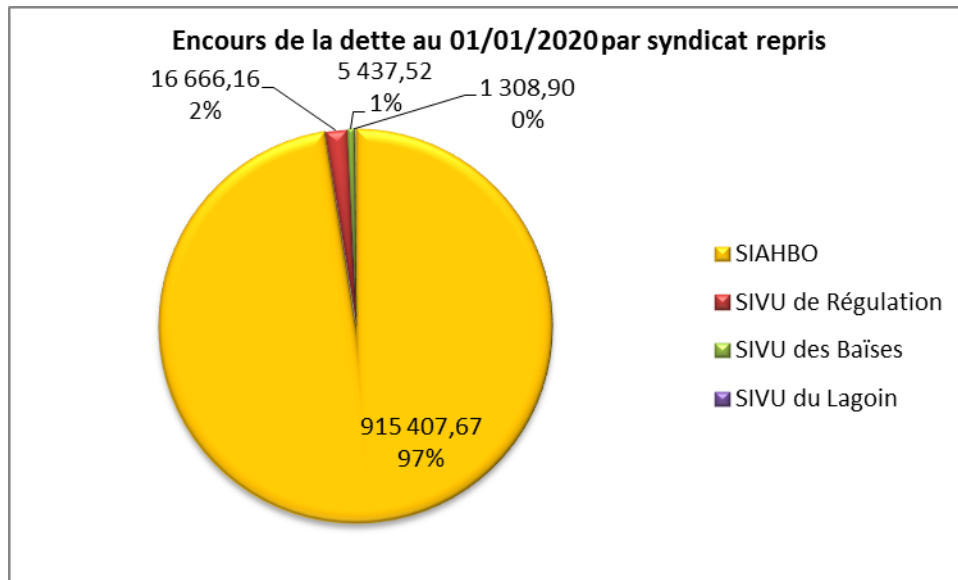


Figure 2 : Encours de la dette au 01/01/2020 par syndicats repris

La structure de la dette fait apparaître une part majoritaire de taux fixe : 98 %.

La part à taux variable ne représente que 2%. Il s'agit d'un prêt dont le taux est révisé en fonction du taux de rémunération du livret d'épargne populaire (LEP).

Le SMBGP n'est souscripteur d'aucun emprunt structuré.

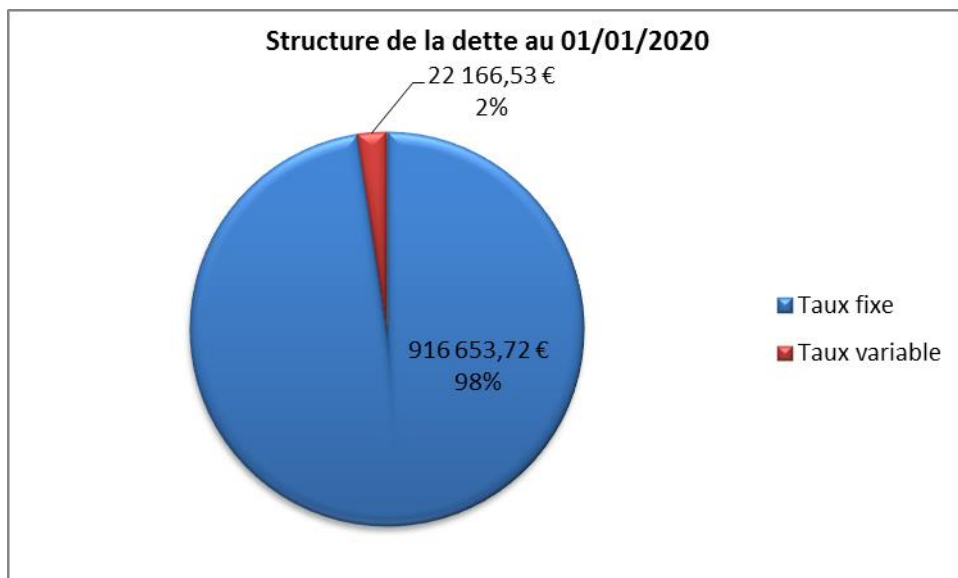


Figure 3 : structure de la dette au 1er janvier 2020

Le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette est le suivant :

Tableau 16 : Perspectives d'évolution du besoin de financement

Evolution du besoin de financement annuel					
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2020	938 820,25	115 450,18	25 874,85	141 325,03	823 370,07
2021	823 370,07	108 687,19	22 284,62	130 971,81	714 682,88
2022	714 682,88	105 173,66	18 867,37	124 041,03	609 509,22
2023	609 509,22	99 676,32	15 627,41	115 303,73	509 832,90
2024	509 832,90	101 424,91	12 601,04	114 025,95	408 407,99
2025	408 407,99	82 021,93	9 798,39	91 820,32	326 386,06
2026	326 386,06	84 393,99	7 426,29	91 820,28	241 992,07
2027	241 992,07	77 856,66	5 065,73	82 922,39	164 135,41
2028	164 135,41	68 501,99	3 015,69	71 517,68	95 633,42
2029	95 633,42	52 460,47	1 534,79	53 995,26	43 172,95
2030	43 172,95	27 190,23	550,08	27 740,31	15 982,72
2031	15 982,72	7 937,51	175,69	8 113,20	8 045,21
2032	8 045,21	8 045,21	67,99	8 113,20	0,00

S'il était envisagé d'engager dès 2019 une gestion active de la dette (étude des possibilités de remboursement partiel, de refinancement ou de renégociation), cette démarche n'a pu être menée à son terme et devra être poursuivie en 2020.

Remarque :

Pour rappel, au regard des fortes disparités du niveau d'endettement des syndicats dissouts, il a été décidé :

- en ce qui concerne la dette du SIAHBO, de la répartir sur les 3 EPCI-FP anciennement adhérents au prorata de leur niveau de cotisations historiques (CAPBP : 61,9% ; CCNEB : 38,07% ; CATLP : 0,02%)
- en ce qui concerne les autres dettes (et trésoreries), de les mutualiser entre les 8 membres actuels du SMBGP

4- Le personnel

Au 1er janvier 2019, le SMBGP a repris l'ensemble des personnels du SIGP, dissout au 31 décembre 2018 par transfert de l'intégralité de ses compétences au SMBGP :

- le directeur,
- la responsable administratif et financier,
- l'ingénieur rivières,
- le technicien rivières,
- la chargée de mission de la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation (SLGRi) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) de Pau, agent contractuel.

Une assistante administrative a été recrutée en qualité d'adjoint administratif stagiaire à compter du 14 janvier 2019, et la chargée de mission de la SLGRi a été nommée fonctionnaire stagiaire au grade de technicien territorial à compter du 26 juin 2019.

Pour l'année 2020, les charges de personnel projetées s'élèvent à 368 000 €, contre 320 000 € en 2019. Elles intègrent un plein temps pour l'ensemble des agents, avec l'éventuel recrutement complémentaire d'un technicien rivière sur un poste de contractuel pendant une durée de 6 mois.

26 000 € de crédits ont été inscrits pour le recours aux agents du pôle missions temporaires du CDG64 dans le cadre du remplacement de la responsable administratif et financier pendant son congé maternité. 20 000 € de crédits supplémentaires ont été inscrits pour faire face à d'éventuels imprévus. A noter que les salaires versés pendant la période de congé maternité seront remboursés au Syndicat par l'assurance statutaire.

Par rapport à 2019, il est donc prévu une augmentation des dépenses de personnel de 15 %.

Il est important de noter qu'une partie des charges du personnel est financée par l'Agence de l'eau et que le poste d'animation de la SLGRi/PAPI reçoit une aide complémentaire du FEDER. Pour l'année 2019, une première demande a été présentée à l'AEAG, l'aide attribuée représente 50 % de la dépense. Une demande complémentaire est en cours d'instruction. L'aide FEDER n'a pas encore été attribuée.

Sur les 6 agents, 4 relèvent des grilles indiciaires de la filière technique correspondantes à leur grade et disposent d'un régime indemnitaire compris entre 21% et 35% des salaires suivant les agents. Seul le directeur dispose d'une NBI de 30 points.

Les deux agents relevant de la filière administrative disposent d'un régime indemnitaire compris entre 10% et 26% des salaires suivant les agents.

Les agents peuvent bénéficier en outre d'une participation mensuelle de 25 € bruts pour la complémentaire santé et de 15 € bruts pour la prévoyance.

Un véhicule est mis à disposition des personnels techniques pour les besoins du service.

Le temps de travail des agents est de 37,5 heures par semaine.

Chaque agent à temps complet bénéficie de 25 jours de congés par an, et de 14 jours de RTT.

Ils disposent tous d'un compte épargne temps où sont stockés les éventuels congés et/ou RTT n'ayant pu être posés en raison des besoins du service.

5- Dispositions diverses

Ce rapport a donné lieu à un débat en comité syndical. Il fait l'objet d'une délibération spécifique.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI-FP membres.

